



Communiqué de presse

Une plus attrayante réduction d'impôt pour des dons devrait stimuler la générosité en temps de Covid-19

Bruxelles, le 13-06-2020 – La réduction d'impôt pour les dons effectués en 2020 à des institutions agréées passe de 45 à 60%. Le plafond de la réduction d'impôt au titre de libéralités est porté de 10 à 20% du revenu net imposable.

L'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds espère que ces ajustements encourageront nos concitoyens pendant les prochaines semaines et donnera encore un coup de fouet à la générosité de la population, en faveur de l'intérêt sociétal.

Cette décision du 12 juin du Kern élargi fait partie des mesures de soutien faisant partie du troisième volet du Plan fédéral de Protection sociale et économique. **Elle « vise particulièrement le secteur associatif et permettra d'aider les ONG et les organisations à but non lucratif dont les activités d'intérêt général ont été durement touchées par la crise ».**

De nombreuses associations et fondations, actives pour l'intérêt sociétal et souvent fort dépendantes de la générosité de la population, traversent péniblement la crise de Covid-19. Ce constat a amené l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds (AERF) asbl, à demander aux autorités cette mesure de soutien. L'AERF exprime sa satisfaction que les membres de Kern élargi aient écouté l'appel du secteur.

Erik Todts, président
Geert Robberechts, secrétaire-général

+32 476 982404
+32 475 477192